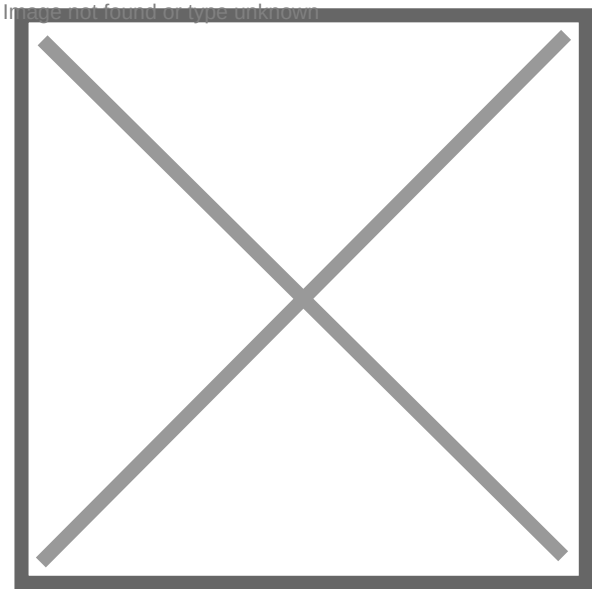




Litige avec une extension de garantie

Par **melanie2109**, le **22/04/2011** à **15:24**

Bonjour,

J'ai acheté un lave vaisselle avec une extension de garantie de 3ans chez une grande enseigne.

Mon lave vaisselle est tombé en panne durant cet extension de garantie, cela faire maintenant presque 3 mois qu'il est en réparation, et on vient de m'informer qu'ils sont dans l'impossibilité de le réparer. ils me proposent donc un remboursement de 200€ alors que le prix initiale est de 395€ aux motifs que mon appareil ayant 4ans il réduise sa valeur par rapport aux marchés et que sur le marché ils ne trouvent pas d'appareil avec les même caractéristiques à ce prix là, ils ne peuvent donc pas me le remplacer.

sachant que mon appareil est toujours sous garantit, puis je me faire rembourser sur le prix initial et non sur le prix réduit ?

j'ai vu que selon la loi si suite à plusieurs réparation infructueuse d'un appareil on qualifie le produit comme ayant un vice caché et que le vendeur doit le remplacer par un produit neuf. mais il n'est pas préciser si le remplacement se fait selon la valeur du prix initial du produit ou selon la valeur du produit après déduction de sa valeur vis à vis du temps.

merci pour toutes les réponses à venir